

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT TROIS**

**Le 20 avril à 19h00**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 avril 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M VIODRIN Jérôme, M DESBENOIT Bernard, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : M CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément remplacé par M DESBENOIT Bernard, Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M CHIGNIER Bernard à M BUTAUD Jean Charles, M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, M BERTHELIER Bruno à M HERTZOG Etienne, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, M CHENAUD Fabrice à M DESCAVE Guillaume, Mme CALLSEN Marie-Christine à AUBRET Alain, Mme DANIERE Emmanuelle à M MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean FAYOLLE (Briennon)

**N°2023/N°081**

### **OBJET : AVENANT N°5 POUR LE CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE SPORTS ET LOISIRS**

M. René VALORGE, Président, rappelle aux conseillers communautaires que par délibération n°2021/110 en date du 17 juin 2021, le conseil communautaire de Charlieu Belmont communauté a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à SUD ARCHITECTES, représentant du groupement, pour la construction d'une piscine intercommunale.

Le montant prévisionnel des travaux issus du programme était de : 6 475 000 € HT.

Le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élevait donc à : 893 809 € HT pour les missions de base, correspondant à 13.804 % du montant prévisionnel des travaux.

Une mission complémentaire avait été rajoutée = QUANTITATIF : Elle concerne la fourniture d'un devis quantitatif détaillé par lots ou corps d'état = 58 340 € HT - TOTAL = 952 149 € HT

L'avenant n°1, validé par délibération n°2021/139 en date du 16 septembre 2021 a rajouté la mission complémentaire relative à la coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI) = 17 105 € HT

L'avenant n°2, validé par délibération n°2022/093 en date du 19 mai 2022 a rajouté la mission complémentaire pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois = 9 000 € HT

L'avenant n°3, validé par délibération n°2022/100 en date du 16 juin 2022 a pour objet :

- D'arrêter le forfait prévisionnel de réalisation des travaux sur lequel le titulaire s'engage,
- De fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre qui en découle.

Le montant de l'APD approuvé a fixé le coût prévisionnel définitif des travaux à : 7 784 500,00 € HT soit une évolution du coût du projet de + 1 309 500 € HT, correspondant à 20.22% d'augmentation au regard de l'estimation des travaux en phase concours.

Montant du forfait définitif de rémunération de la Maitrise d'œuvre :

Coût prévisionnel des travaux issus de l'APD : 7 784 500,00 € HT

Taux de rémunération : 13.804 %

Montant rémunération initiale de la maîtrise d'œuvre hors missions complémentaires : 1 074 572.38 € HT

Soit une augmentation de : 180 763.38 € HT au regard du forfait provisoire initial.

L'avenant n°4, validé par délibération n°2022/184 en date du 15 décembre 2022 a rajouté la mission complémentaire de mise en place d'un système de contrôle d'accès,

Forfait mission complémentaire pour la maîtrise d'œuvre système de contrôle d'accès : 17 393.04 € HT soit 13.804 % du montant estimé des travaux.

Le présent marché de Maitrise d'œuvre est assuré par un groupement conjoint avec mandataire solidaire :

SUD ARCHITECTES (mandataire)

27 rue JOANNES CARRET

CS10711

69256 LYON CEDEX 09

Les cotraitants sont les suivants :

<b>Maître d'œuvre</b>	<b>Structure Bois</b>	<b>Structure béton</b>
<b>Atelier RIVAT</b> 53 cours Fauriel 42 100 SAINT-ETIENNE	<b>DECARE</b> 2 rue de Terrenoire 42 100 SAINT-ETIENNE	<b>ENGIBAT</b> 53 cours Fauriel 42 100 SAINT-ETIENNE

<b>Fluide</b>	<b>Economiste</b>	<b>Paysagiste</b>
<b>ETHIS</b> Bâtiment Cordouan (N°6) 39 rue de la Villeneuve - CS 54485 - 56324 LORIENT CEDEX	<b>ECALLARD ECONOMISTE</b> 5 Rue des immeubles Industriels 75011 PARIS	<b>LE CIEL PAR-DESSUS LE TOIT</b> 10 quai Rambaud 69002 LYON

<b>VRD</b>	<b>Acousticien</b>	<b>Architecte d'intérieur</b>
<b>B-INGENIERIE</b> 32 rue Dorian 42700 FIRMINY	<b>DELHOM ACOUSTIQUE</b> ZA de Tourneris - Lot 1 31470 Bonrepos/Aussonnelle	<b>PARTIE COMMUNE</b> 27 rue Joannès CARRET 69009 LYON

Le présent avenant a pour objet de prendre acte des modifications administratives liées à un cotraitant du Maître d'œuvre : Le Ciel Par-dessus le Toit – Paysagiste.

Les modifications prises en compte dans le présent avenant sont : Nouveau SIRET et nouveau RIB.

Les nouvelles données sont désormais :

Raison sociale : LE CIEL PAR-DESSUS LE TOIT

Adresse : 10 quai Rambaud

Code postal : 69002

Bureau distributeur : LYON

Téléphone : 04 78 68 89 67

Courriel : [contact@lecielpardessusletoit.fr](mailto:contact@lecielpardessusletoit.fr)

Numéro SIRET : 922 631 049 00017

N° Registre commerce : LYON 922631049

N° Répertoire des Métiers : /

Code NAF/APE : 711Z

Conformément à l'article R2194-7 du code de la commande publique, il ne s'agit pas d'une modification substantielle et n'entraîne aucune autre incidence pour l'exécution du présent marché, dans la mesure où le cotraitant n'opère qu'un changement administratif : nouveau n° de SIRET + nouveau RIB.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve l'avenant n°5 du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une piscine intercommunale sports et loisirs, relatif au changement de N° SIRET et RIB du cotraitant Le Ciel Par-dessus Le Toit.
- autorise M. le Président à signer ledit document ainsi que tous les autres documents afférents.

La Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Briennon  
M Jean FAYOLLE

Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président de la Communauté  
De Communes  
M Pascal DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230420-N2023-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023